

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE1084

AMENDEMENT

présenté par
M. Dive, rapporteur et M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 15

I. – À l'alinéa 3, substituer au mots :

« sécurisation »,

le mot :

« sécurité ».

II. – Au même alinéa, substituer aux mots :

« comprenant le cas échéant »,

les mots :

« pouvant comprendre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel